



COMMUNE DE LESCURE D'ALBIGEOIS - 81380

DÉCISION DU MAIRE N°23/2025

Marchés publics : 1.1.8 :

Avenant de prolongation du lot n°2 « location de 2 camions moins de 3,5 tonnes polybenne simple cabine équipés d'un bras de levage hydraulique à potence articulée » du marché de location longue durée de véhicules utilitaires de moins de 3,5 tonnes

LE MAIRE DE LA COMMUNE,

- Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L 2123-1 et R 2123-1, relatifs aux marchés passés en procédure adaptée,
- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, donnant pouvoir au Maire, par délégation du Conseil Municipal,
- Vu la délibération n° 19/2020 du conseil municipal du 4 juillet 2020, portant élection de Madame Elisabeth CLAVERIE à la fonction de Maire de la commune,
- Vu la délibération n° 29/2020 du conseil municipal du 27 juillet 2020 portant délégation d'attributions au Maire, en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la décision n°05/2019 attribuant le lot n°2 du marché « Location de 2 camions moins de 3,5 tonnes polybenne simple cabine équipés d'un bras de levage hydraulique à potence articulée » à BARRIAC Location – 81000 CASTRES,
- Vu la décision n°03/2023 portant prolongation d'un an du lot n°2 du marché « Location de 2 camions moins de 3,5 tonnes polybenne simple cabine équipés d'un bras de levage hydraulique à potence articulée »
- Vu la décision n°22/2024 portant prolongation d'un an du lot n°2 du marché « Location de 2 camions moins de 3,5 tonnes polybenne simple cabine équipés d'un bras de levage hydraulique à potence articulée »
- Considérant que l'avenant de prolongation prend fin au 11 septembre 2025,
- Considérant que les délais d'approvisionnement pour de nouveaux véhicules ne permettent pas à la commune de disposer de camions polybenne de moins de 3,5 tonnes pour le 12 septembre 2025,
- Considérant que ces camions polybenne de moins de 3,5 tonnes sont nécessaires à la commune pour exercer ses missions de service public,
- Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service public,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De prolonger d'une année supplémentaire, par avenant, avec la société BARRIAC LOCATION, le lot n°2 « location de 2 camions moins de 3,5 tonnes polybenne simple cabine équipés d'un bras de levage hydraulique à potence articulée » du marché de location longue durée de véhicules utilitaires de moins de 3,5 tonnes ; soit une prolongation du 12 septembre 2025 jusqu'au 11 septembre 2026.

ARTICLE 2 : Le loyer mensuel s'élèvera à 1 040 € H.T. par véhicule sur la période du 12 septembre 2025 au 11 septembre 2026, soit 24 960 € HT au total pour les deux véhicules sur l'ensemble de la période.

ARTICLE 3 : Cette dépense sera inscrite au budget de la commune.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Trésorier de la Trésorerie Albi Ville sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de cette décision.

Fait à Lescure d'Albigeois, le 16 juillet 2025

Le Maire,

Elisabeth CLAVERIE

